GRADE D'AVANCEMENT : Rédacteur principal de 1ère classe

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L132-10 du Livre ler et L522-23 à L522-31 du Livre V, Vu l'arrêté TMPE2100976 du 29/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 23 avril 2021,

ARRETE le tableau suivant :

Mat	Nom	Prénom	Direction-service	Grade actuel	Examen professionnel ou à l'ancienneté	Date souhaitée de l'avancement
27667	COJAN	CAROLINE	E0CP03 Service commande publique	Rédacteur principal de 2ème classe	Ancienneté	01/07/2024

Proportion F/H	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement	8	0	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

A TOURS, le 2 juillet 2024

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines

Maria LEPINE